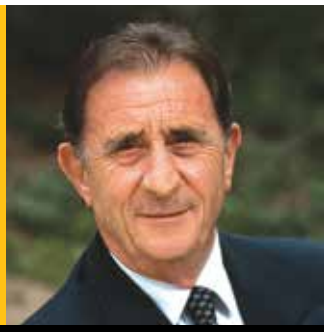
SÉPARATION DES COMPÉTENCES GOUVERNEMENTALES : UN RISQUE POUR LE TOURISME

Par Jean-Michel COUVE
- ▶ Député UMP du Var
- ▶ Vice-président du groupe d'études Tourisme à l'Assemblée nationale
- ▶ Membre du Conseil national du tourisme
- ▶ Président de l'association « Avenir France Tourisme »



Tout le monde s'accorde à reconnaître que le tourisme constitue un moteur économique de toute première importance pour notre pays. Il représente le premier poste créditeur de notre balance des paiements, concerne plus de 230 000 entreprises, génère, environ, deux millions d'emplois directs et indirects et la France demeure la première destination touristique mondiale.

Pourtant, ce serait une erreur de se contenter de ces résultats car, au regard de l'évolution du tourisme dans le monde, notre pays, depuis ces deux dernières décennies, perd des parts de marché. Ce fait est corroboré par plusieurs enquêtes internationales qui révèlent que notre tourisme est de moins en moins compétitif. Ce fait, trop longtemps occulté, est maintenant pris en compte et fait l'objet d'une attention particulière de nos gouvernants. Déjà, en 2009, Hervé Novelli, alors secrétaire d'État au Tourisme, avait redonné un premier élan au travers de la « Loi de développement et de modernisation des services touristiques ». Plus récemment, le président de la République lui-même affirmait : « le tourisme doit être érigé en grande cause nationale ».

Cette déclaration était suivie d'effets. Les dernières Assises du tourisme en témoignent avec pas moins de trente décisions d'actions concrètes propres à dynamiser le secteur. Fait particulièrement marquant : pour améliorer l'attractivité de la France, le volet promotion du tourisme a été avantageusement placé sous l'égide de Laurent Fabius, ministre des Affaires étrangères et du Développement international et sa secrétaire d'État, Fleur Pellerin, déléguée à la promotion à l'international. On ne peut que saluer cette nouvelle gouvernance qui constitue une réelle avancée pour nos capacités d'exportation et de promotion de la destination « France ».

Pour autant, du coup, se pose aujourd'hui une question fondamentale. Celle de la séparation des compétences gouvernementales entre celles concernant la « promotion » (les marchés) et celles intéressant l'ensemble du volet « production » (les territoires, les collectivités, les entreprises…) et qui demeurent à Bercy, sous l'autorité d'Arnaud Montebourg. Or, on sait bien qu'en matière industrielle et commerciale, il n'est jamais bon de dissocier le marché du produit. Il en est ainsi de notre industrie touristique qui, pour se développer fructueusement, requiert plus de cohérence au niveau de l'État et une meilleure coordination de l'ensemble des acteurs publics.

Une solution existe. Je la préconise depuis longtemps et notre association « Avenir France Tourisme » (contact@avenirfrancetourisme.fr) la promeut. Il s'agit d'inscrire le tourisme sous compétence d'une délégation interministérielle à l'organisation et à la compétitivité du tourisme, placée sous l'autorité du Premier ministre et d'un ministre délégué incarnant les réalités du monde du tourisme français et le représentant à l'étranger. Ainsi, pourraient être réellement pris en considération l'importance et le potentiel de ce vaste domaine qui impacte beaucoup d'autres secteurs d'activités (aménagement territorial, agriculture, transports, commerce, culture, environnement, etc). Ainsi, pourraient être mis au service de notre économie touristique des moyens humains et financiers aujourd'hui consacrés par beaucoup d'autres ministères à des actions à objet ou impact touristique, tout en réalisant des économies d'échelle.

« Notre industrie touristique, pour se développer fructueusement, requiert plus de cohérence au niveau de l'État et une meilleure coordination de l'ensemble des acteurs publics »



De toutes les nouvelles mesures que préconise « Avenir France Tourisme » pour dynamiser notre industrie touristique, celle concernant la création de cette délégation interministérielle en est le fondement. Elle conditionne la capacité d'un Gouvernement de prendre la part qui lui incombe, en créant un environnement favorable au développement des entreprises, ouvrant la voie à des formations de qualité pour nos jeunes et portant au plus haut l'image d'une France qui pourrait être, demain, la première puissance touristique du monde. ●